



N° 84  
4 avril 2001  
Bimensuel

## Le Courrier du DFJ: l'orientation scolaire et professionnelle

Le journal interne du Département de la formation et de la jeunesse, qui fait partie intégrante de *la Gazette*, vous est livré dans ce numéro.

A la veille de la publication des résultats d'une enquête sur les choix des élèves à la fin de leur scolarité, il propose un panorama de l'orientation scolaire et professionnelle.



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES FORESTIERS

## Dans ce numéro



L'Eglise réformée s'intéresse aux cadres 2



1803-2003: dates-clés pour le canton 3



23 postes vacants 6



L'énigme de J.-F. Sonnay 9



Décisions de la quinzaine 10



Les séries de Jawlensky 12

## Déficit de 418 millions aux comptes 2000

# L'année Lothar

Avec un déficit finalement établi à 418 millions, les comptes 2000 sont légèrement plus mauvais que le budget, qui prévoyait une perte de 383 millions. Sans des événements imprévisibles comme l'ouragan Lothar et la hausse des taux d'intérêts, sans les provisions non budgétisées, les comptes auraient présenté un déficit de 246 millions. Ce montant peut être considéré comme le déficit structurel du canton.

En 2000, les charges (env. 5,4 milliards) ont augmenté de 5,9% par rapport aux

comptes 1999, alors que les revenus (env. 5 milliards) ne croissaient que de 1,6%.

Les effets de la reprise économique devraient se manifester sur les recettes 2001, qui bénéficieront du «saut» de la nouvelle période de taxation fiscale. Cependant, ils ne combleront que partiellement le déficit structurel de l'Etat. La planification financière, annoncée pour avril, visera à adapter les dépenses aux revenus pour atteindre à moyen terme l'équilibre des comptes de fonctionnement.

**Pages 3,5,6**

## Nouveau chef du Service des améliorations foncières

Bernard Perret a été nommé à la tête du Service des améliorations foncières (SAF), rattaché au DINF. Il assurait déjà la direction de ce service ad intérim depuis que son prédécesseur, Jean-François Jaton, a repris la tête du Service des eaux, sols et assainissement, en juin 2000.

Ingénieur géomètre diplômé de l'EPUL, Bernard Perret est entré au SAF en janvier 1967 en qualité de géomètre. Il a rapidement

été appelé à prendre la direction de la section technique du service, comportant également les activités relatives au génie rural.



Au fil de sa carrière, il a constamment recherché des solutions nouvelles dans le domaine des améliorations foncières. Sur le plan interne, il s'est impliqué dans les mesures de rationalisation et de réorganisation, avec un intérêt marqué dès ses débuts pour l'usage de l'informatique.



**A vendre:** à Servion, triplex 6,5 p. en PPE, plein soleil, vue sur les montagnes, calme, cachet, 160 m<sup>2</sup> habitables, 4 chambres de 22 m<sup>2</sup>, 2 bains + WC séparé, cheminée, garage, caves, galetas, jardin, proche école et TL. 495'000 francs. Tél. 021/316 63 28 (matin) ou 021/903 39 31 (soir).

**A vendre:** Scooter Honda, 250 cc, année 1993, couleur bordeaux, 23'000 km, 1800 francs. Tél. 021/316 69 43 (journée), 021/944 16 64 (soir).

**A vendre:** belle jument alezane, 165cm, 11 ans, endurante, volontaire et robuste, idéale pour ballade et randonnée, pour bon cavalier, 4000 francs, matériel à disposition si nécessaire. Tél. 078/744 34 00.

**A vendre:** canot à moteur «ZODIAC» moteur 15 chevaux, avec remorque de route et beaucoup d'accessoires. Le tout en état de neuf, 6800 francs. Tél. 021/802 23 28 ou 079/449 31 67.

**A vendre** cause non emploi: scooter Honda Freeway, 250 ccm, décembre 1999, 6'000 km, 4500 francs à discuter. Tél. 021/869 70 59 (le soir).

**A vendre:** selle de randonnée mi-western, légère, fabrication directement du sellier, utilisée trois fois, payée 1400 francs, cédée 1000 francs. Tél. 079/607 43 47.

**A louer:** maison de vacances à Sanary-Bandol (Var); tout confort, proche de la mer, idéal pour 4-5 personnes. Prix: 450 à 700 francs la semaine selon saison. Tél. 021/866 13 38 ou 701 38 49.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Joël Christin, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Crettol, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail [La.Gazette@chancellerie.vd.ch](mailto:La.Gazette@chancellerie.vd.ch)



Nouveau service de l'Eglise réformée vaudoise

# Groupe d'échange pour cadres sous pression

*La restructuration de l'Eglise réformée vaudoise a permis la mise en place de nouveaux services communautaires.*

*A Lausanne, chefs d'entreprises et cadres administratifs pourront trouver un lieu de résonance à leurs problèmes.*

**R**enouveler ses structures et son fonctionnement, manifester sa présence au-delà de ses activités traditionnelles: les objectifs d'*Eglise A Venir* (voir *La Gazette* du 6 mars 2000) ont créé une petite révolution au sein de l'Eglise réformée vaudoise. Une stimulation aussi, puisque les initiatives offrant un rapprochement avec la société civile y ont pris une place importante.

Saisissant l'occasion, Jean-Daniel Hostettler (photo) propose en décembre 2000 de créer un service de formation pour adultes dans la région lausannoise (FAREL). Cet ancien aumônier des gymnases lausannois partage désormais son temps de travail entre des activités liées aux paroisses et d'autres tournées vers l'extérieur de l'Eglise.

## L'impulsion

«Dans un premier temps, j'ai proposé des cours tout public dans différentes écoles et à l'Université populaire, précise-t-il. Le hasard m'a fait rencontrer dernièrement un responsable du personnel d'une entreprise de 250 employés, mis sous pression par sa direction pour congédier plusieurs collaborateurs. Se sentant en porte-à-faux par rapport à cette décision, il aurait voulu en parler avec des pairs, à titre privé.» D'où l'idée de créer à Lausanne

un groupe d'échange dans lequel des cadres du secteur privé et public pourraient discuter de leurs doutes, de leurs problèmes éthiques et professionnels.

## Adhérer aux décisions

Les centres patronaux et les administrations publiques

place. Si un cadre est tiraillé entre ses convictions personnelles et sa loyauté à l'entreprise, il faut en tenir compte et travailler ce problème avec lui.» Se décentrer pour comprendre la nature d'un conflit, échanger avec des pairs, en toute liberté et confidentialité,



Jean-Daniel Hostettler: «Les entreprises ne s'intéressent pas à savoir comment les cadres digèrent les décisions à appliquer.»

disposent déjà d'une offre abondante en matière de formation continue. Alors, où est le besoin? Dans la prise en compte du cheminement pour appliquer une décision et les questions morales ou éthiques que posent ces décisions. «Le plus souvent, les centres de formation des entreprises sont très bien équipés pour enseigner comment appliquer une mesure, constate Jean-Daniel Hostettler, mais elles ne s'intéressent pas à savoir comment elle est digérée par ceux qui la mettent

c'est ce qu'entend offrir la nouvelle structure proposée par la FAREL.

Dans le canton de Berne, la formule répond à une demande pressante de l'Association bernoise des arts et métiers: une équipe de huit aumôniers se prépare actuellement à l'accompagnement de groupes d'échange où des chefs de PME s'auto-risent à exprimer leurs émotions.

DG

Renseignements auprès de: Service Farel, c.p.285, 1000 Lausanne 4, tél. 021/320 23 63; [jhostettler@bluewin.ch](mailto:jhostettler@bluewin.ch)



# «Vaudois ! un nouveau jour se lève», 14 avril 1803

*Le Pays de Vaud avait obtenu son indépendance, le 24 janvier 1798; il devint, le 14 avril 1803, un des six nouveaux cantons de la Confédération suisse. Ces 200 ans d'existence «confédérée» se fêteront en 2003.*



Le Grand Conseil admit, le 1er août 1803, les plans d'Abraham Perregaux de son bâtiment de réunion qui remplaça en 1806 la salle de l'Hôtel de Ville de Lausanne. Le 14 avril 1999, la Constituante y tenait sa première séance (photo).

Les deux dates – 24 janvier 1798 et 14 avril 1803 – sont inséparables, la seconde ne pouvant s'expliquer que par la première. Elles marquent une des périodes les plus agitées de l'histoire vaudoise, sans doute l'une des moins connues. Le régime fixé par l'Acte de Médiation, discuté à Paris sous l'habile pression de Bonaparte, Premier Consul de la France, est d'essence fédéraliste et démocratique, la constitution garantit les libertés essentielles, la sépa-

ration des pouvoirs, l'égalité devant la loi. Tout était à créer et à organiser, et cela avec d'assez faibles ressources. Le Grand Conseil, formé de 180 députés, détenait le pouvoir suprême. Il vota dans l'urgence trente-huit lois en 1803, vingt-trois en 1804. Il nomma un Petit Conseil fort de 9 membres, parmi lesquels Henri Monod, Auguste Pidou et Jules Murret allaient imposer leur personnalité et leur vision.

Un des coups de maître fut la résolution du rachat des dîmes et des censes, grâce à l'intervention financière massive du Canton auprès des anciens propriétaires.

## Nouveaux destins

Avec l'appui de la France à qui les députés, à peine installés le jeudi 14 avril 1803, adressèrent un témoignage de reconnaissance, le Canton de Vaud prenait sa destinée en mains et démarrait son existence dans un environnement difficile et incertain. Clin d'œil de l'Histoire, deux cents ans plus tard, une nouvelle constitution est en cours d'élaboration et les circonstances générales ne sont pas des plus favorables. L'heure des défis est loin d'être terminée. Pouvait-il en être autrement? En ce sens, le 14 avril 1803 est à interpréter davantage comme un levier de l'action politique que comme une date commémorative.

*Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises*

## «La naissance d'un Etat confédéré»

Le Conseil d'Etat mettra des moyens importants pour que cette commémoration soit visible par des actions concrètes dans la durée. Le projet actuel propose de placer ce jubilé sous le thème «La naissance d'un Etat confédéré». Parmi les pistes retenues:

- Informer sur 1803 comme date-clé de l'entrée du canton dans la Confédération, à travers la diffusion de recherches historiques ou la réalisation de clips audiovisuels «grand public».

- Revitaliser l'intérêt pour la vie démocratique, dans les écoles en ouvrant un concours d'idées, et en organisant des votations blanches en 2003.

- Ouverture aux autres et nouvelle Constitution: festivités avec les 5 autres «cantons de la Médiation», soutien à des projets, et mise en valeur des travaux de la Constituante.

Pour gérer le tout, constitution d'une Fondation de droit privé devant gérer le crédit prévu de 4 millions.

## Le moral des troupes

On peut retourner dans tous les sens l'analyse des comptes 2000. On constate que le Canton de Genève s'en sort mieux que le nôtre, grâce à la présence de sociétés multinationales qui ont vu leurs bénéfices exploser dès la reprise économique. On comprend que le Canton de Vaud est défavorisé par son régime de taxation bisannuelle, à cause duquel les effets de la reprise sur l'impôt des personnes physiques ne se font sentir qu'avec deux ans de retard. On admet que la malchance a frappé, une fois par Lothar et une autre fois par l'augmentation des taux d'intérêt. Mais ces explications, toutes pertinentes qu'elles soient, expliquent à peine la moitié du déficit 2000.

La comparaison avec les autres cantons est troublante. Tous ont subi la même hausse des taux d'intérêts, et les ravages de Lothar ne se sont pas arrêtés aux frontières vaudoises. Saint-Gall, dont la structure économique est proche de celle du canton de Vaud, réalise des bénéfices. Fribourg, qui connaît comme nous la taxation bisannuelle, contient l'augmentation de ses charges au-dessous de celle de ses revenus. L'Etat de Vaud, seul dans son genre, voit ses charges croître «à la genevoise», alors que la croissance de ses revenus est la plus faible de Suisse. Et comme il n'est pas question d'augmenter les impôts, de nouveaux efforts d'économies seront nécessaires.

En sommes-nous capables? La plupart des fonctionnaires ont le sentiment d'avoir déjà donné. Le découragement les guette. Orchidée I et II, les conventions salariales et la Table ronde ont sans doute eu des effets appréciables: sans ces efforts, le déficit 2000 ne serait pas de 400 millions, mais de 700. Mais on sent bien que ce type de mesures a fait son temps. Il suffit pour s'en convaincre de voir avec quelle peine se concrétisent les mesures de la Table ronde. Tout se passe comme si la modernisation de l'Etat n'opérait qu'en surface, tandis que persistent en profondeur les archaïsmes des forteresses départementales, des susceptibilités communales, où chacun s'enferme en estimant que les économies doivent être réalisées par d'autres. Avec le venin de la méfiance, qui impose parfois des procédures de contrôle plus coûteuses que les économies à vérifier. La modernisation semble exiger un sursaut moral, à tous les niveaux, et d'abord à haut niveau.

Laurent Rebeaud



## 418 millions de déficit aux comptes de l'an 2000

# Les signes d'un déséquilibre persistant

*Le système de taxation bisannuelle explique la modestie des répercussions de la reprise économique sur les recettes. Lothar aggrave l'augmentation des dépenses. Il subsiste pourtant un déficit «socle» supérieur à 200 millions.*

Les comptes 2000 se soldent finalement par un déficit de 418 millions de francs. De nouvelles provisions et des corrections techniques ont ajouté quelque 30 millions au déficit provisoire annoncé précédemment. Ces chiffres, publiés le 29 mars, n'ont pas encore été vérifiés par le Contrôle cantonal des finances.

Avec un déficit de 418 millions, les comptes 2000 sont légèrement plus mauvais que le budget, qui prévoyait 383 millions. Sans des événements inattendus comme l'ouragan Lothar et la hausse des taux d'intérêts, sans les provisions non budgétisées, les comptes auraient présenté un déficit de 246 millions. Ce montant peut être considéré comme le déficit «socle» du canton.

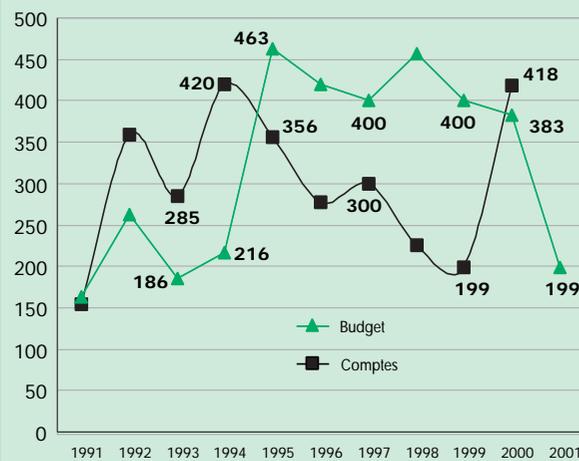
En 2000, les charges (env. 5,4 milliards) ont augmenté de 5,9% par rapport aux comptes 1999, alors que les revenus (env. 5 milliards) ne croissaient que de 1,6%. La hausse des dépenses (399 millions) s'explique par l'évolution démographique (127 millions), les impondérables (134 millions) ainsi que la politique de transparence financière (38 millions), qui conduit à provisionner des montants importants.

La taxation bisannuelle des personnes physiques et la structure des recettes fiscales expliquent la stagnation des revenus. Plusieurs cantons ont vu leurs revenus augmenter de manière significative en 2000, en raison d'une taxation annuelle ou du poids nettement plus important des personnes morales dans leurs revenus fiscaux. Ces deux paramètres permettent en effet aux collectivités publiques de profiter rapidement d'une meilleure conjoncture.

Les effets de la reprise économique devraient se déployer plus largement sur les comptes 2001, mais ils ne combleront que partiellement le déficit socle. Pour sortir de la spirale de l'endettement, le Conseil d'Etat entend maintenir les recettes à leur niveau actuel et modérer l'augmentation des charges. Sa planification financière, annoncée pour avril, visera précisément à adapter les dépenses aux revenus attendus de l'Etat et ainsi atteindre à moyen terme l'équilibre des comptes de fonctionnement.

(Com.)

**Evolution des déficits 1991 - 2001**  
(en millions de francs)

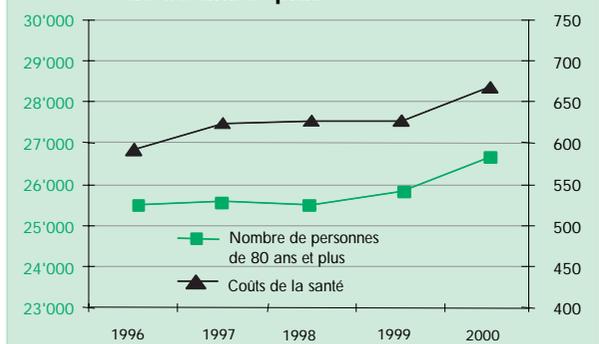


Pour la première fois depuis 1995, les comptes sont plus mauvais que le budget. L'explication est double. D'abord, les imprévus des années précédentes (argent de la drogue, successions exceptionnelles) étaient favorables aux comptes; cette année (Lothar), elles jouent en sens inverse. Ensuite, répondant aux critiques sur la prudence jugée excessive de ses budgets, le Conseil d'Etat a construit son budget 2000 sur des hypothèses plus optimistes.

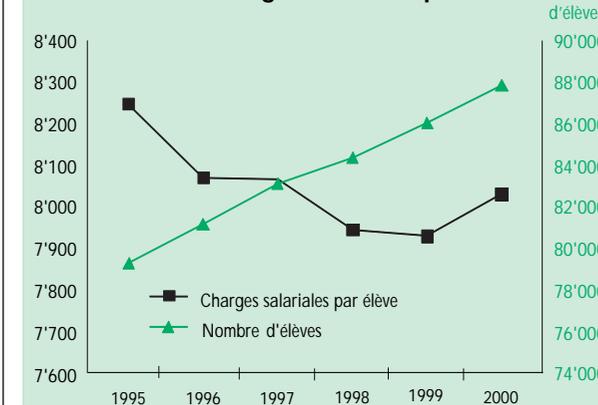
*L'évolution de la démographie explique l'augmentation inexorable des charges dans le secteur santé/social.*

*L'augmentation des coûts de la santé est pratiquement parallèle à celle du vieillissement de la population. Et ces dépenses tendront à augmenter encore ces prochaines années, avec la mise en conformité des EMS aux standards légaux.*

**Evolution des coûts de la santé et du nombre de personnes âgées de 80 ans et plus**



**Evolution des charges salariales par élève**



*L'évolution démographique explique une part importante de l'augmentation des charges dans le domaine de l'enseignement (57 millions entre 1999 et 2000). Simultanément, on voit que les efforts d'économies ont atteint leur plein effet en 1999. Le coût par élève tend désormais à augmenter. Cette double tendance pèsera sur les années à venir.*

# Deux questions à Francis Randin

— *Les impôts 2001 devraient bénéficier pleinement des effets de la reprise économique, puisqu'ils seront calculés sur les revenus des années 1999 et 2000. Cela ne devrait-il pas combler le déficit de l'Etat?*

— Non. Le budget 2001 prévoit une augmentation de 11% des recettes fiscales. C'est déjà optimiste. En 2000, les impôts ont rapporté, tout compris, environ 2,4 milliards. Cela donnera une augmentation de 250 à 260 millions de francs. C'est à peine suffisant pour couvrir



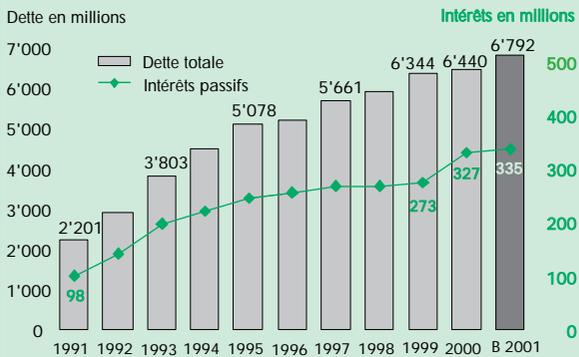
Francis Randin, chef du Service des finances

l'augmentation des charges liée à l'évolution démographique dans les domaines de l'enseignement et de la santé. Donc, si nous ne faisons rien, nous nous retrouverons avec un déficit structurel supérieur à 200 millions. Or ce déficit s'ajoute aux précédents, et nous vaut chaque année une augmentation des charges d'intérêts. C'est ce qui me fait dire qu'actuellement le Canton de Vaud est dans la main des banquiers. Si cela continue, les banquiers en viendront à nous considérer comme un client à risques, et refuseront de nous prêter de l'argent.

— *On va donc au-devant de nouveaux programmes d'austérité?*

— En tout cas, nous devons trouver au minimum le moyen d'équilibrer la croissance des dépenses et celle des revenus, ce qui revient à éliminer ce déficit structurel que nous avons chiffré à 246 millions. Il faut stabiliser cette énorme dette qui nous met à la merci des variations du taux d'intérêt. Je ne suis pas sûr qu'il faille parler de programmes d'austérité. C'est une notion un peu usée. On ne s'en sortira pas avec des mesures techniques ou financières. Ce qui est en cause, c'est un état d'esprit, une culture. Nous devrions arriver à nous en sortir grâce à la fixation de priorités politiques, et surtout par un changement d'état d'esprit. Je compte sur une modernisation de l'Etat qui rende les gens plus autonomes, plus responsables, qui n'augmente pas les contraintes, la méfiance et la paperasse. Là, nous avons une marge de progression considérable.

## Evolution de la dette et de la charge d'intérêts



L'endettement de l'Etat, tel qu'il apparaît aux comptes 2000, augmente faiblement. En revanche, l'augmentation des taux d'intérêts se traduit par un bond des dépenses liées au service de la dette. Cette augmentation, sur laquelle l'Etat n'a aucune prise, provoque une augmentation des charges de 20%, soit de 54 millions entre 1999 et 2000.

Quelques successions de contribuables fortunés étaient à l'origine de la «bonne surprise» des comptes 1998. L'Etat avait été alors critiqué pour avoir sous-estimé les recettes à prévoir dans ce secteur. Il a corrigé ses hypothèses dans un sens plus «optimiste» pour le budget 2000. Mais en 2000, cette source de revenu, très aléatoire, a retrouvé un niveau proche de la moyenne du début des années 90.

## Impôt sur les successions et donations



## Progression des charges, revenus et impôts 1999 et 2000: comparaisons intercantionales

	Vaud	Genève	Neuchâtel	Fribourg
Charges	5,9%	6,0%	4,2%	3,1%
Revenus	1,6%	6,3%	5,2%	3,7%
Total des impôts	0,2%	3,6%	6,9%	0,6%
Impôts revenu et fortune	- 0,9%	8,3%	3,2%	- 0,4%
Impôts bénéfice et capital	12,7%	13%	17,1%	10,6%

En vert: taxation bisannuelle des personnes physiques et 2e année fiscale

Le Canton de Vaud cumule les inconvénients des cantons dont les charges augmentent le plus vite et ceux dont les recettes progressent le plus lentement. Pour les charges, il est comparable au Canton de Genève (+ 6%).

Pour les revenus, le Canton de Vaud se rapproche de celui de Fribourg, avec lequel il partage l'inconvénient de la taxation bisannuelle. Les autres cantons connaissent la taxation annuelle, qui leur permet d'engranger plus vite

les effets de la reprise économique. Cependant, le Canton de Fribourg a maintenu la progression de ses dépenses à 3,7 %, et le Canton de Genève enregistre une progression spectaculaire de ses revenus.

Tout le dossier sur les comptes 2000 peut être consulté sur le site internet de l'Etat de Vaud, [www.vd.ch](http://www.vd.ch)

# Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise  
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Délai de candidature: 2 mai 2001

## DIRE Département des institutions et des relations extérieures

### Adjoint-e B ou C au sein du Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC) 50%

**Mission:** assumer en job sharing, le secrétariat de rédaction de la Gazette (journal interne de 16 pages, paraissant tous les 15 jours et destiné aux collaborateurs/trices de l'Etat). Intérêt pour les activités de l'Etat et de l'administration, bonne connaissance des institutions vaudoises. Gérer la commande d'articles, le rewriting, le tirage, la recherche d'illustrations et la mise en page sur ordinateur (PageMaker, Indesign). Conduire des enquêtes journalistiques, rédiger des articles et constituer des dossiers.

**Profil:** titre universitaire avec quelques années de pratique. RP de journaliste. Maîtrise des fonctions essentielles des logiciels de graphisme (Illustrator et/ou Corel Draw, Photoshop) et de mise en page (PageMaker, Indesign). Goût pour le travail en équipe.

**Renseignements:** M. Laurent Rebeaud, tél. 021/316 40 50.

**Adresse:** réf. 2697, BIC, M. Laurent Rebeaud, Place du Château 6 – 1014 Lausanne.

### Sous-chef-fe agricole aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe 100%

**Mission:** seconder le chef agricole et apporter une collaboration dans la gestion du domaine au niveau des grandes cultures; assurer la formation continue et l'encadrement sur le plan des techniques agricoles, des surveillants chefs d'équipe; collaborer à la formation professionnelle de détenus en exécution de peine engagés dans un apprentissage agricole (cl. 19-21).

**Profil:** CFC d'agriculteur/trice avec environ 8 ans de pratique. Maîtrise fédérale agricole ou titre jugé équivalent. Autorité naturelle et capacité à conduire du personnel. Connaissance des grandes cultures.

**Renseignements:** M. Jean-François Martin, tél. 024/442 91 91.

**Adresse:** réf. 2677, Etablissements de la plaine de l'Orbe, M. Jean-François Madörin – 1350 Orbe.

### Assistant-e social-e A ou Educateur/trice A au sein des Etablissements de la Plaine de l'Orbe 100%

**Mission:** rattaché-e au secteur socio-éducatif des Etablissements de la Plaine de l'Orbe, vous exercez une action éducative et sociale auprès des détenus au moyen d'entretiens individuels; vous favorisez la qualité des relations entre le détenu et son environnement extérieur et vous le soutenez dans l'élaboration de projets de vie en vue de sa libération.

**Profil:** diplôme d'assistant-e social-e avec pratique de 6 ans environ ou diplôme d'éducateur/trice avec quelques années de pratique. Vif intérêt pour l'éducation d'adultes; connaissances linguistiques bienvenues.

**Renseignements:** Mme Fabienne Viret, tél. 024/442 91 91.

**Adresse:** réf. 2678, Etablissements de la Plaine de l'Orbe, M. Jean-Luc Pochon – 1350 Orbe.

### (2 postes) Surveillant-e A à la Prison du Bois-Mermet à Lausanne ou à la Prison de la Croisée à Orbe 100%

**Mission:** surveiller les détenus, faire respecter le règlement, la discipline et l'hygiène. La fonction de surveillance s'étend à celle des locaux, des visiteurs, des colis et des courriers. Assurer au détenu un séjour respectueux de ses droits, le soutenir et l'encadrer dans ses diverses activités; l'encourager à tirer le meilleur parti de son séjour (respect de soi et des autres, discipline, activités associatives, travail, sport). L'exercice de la fonction se fait sur base des articles concernés du CPP, du règlement de l'établissement, des législations fédérales et internationales (cl. 12-14).

**Profil:** CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent avec environ 3 ans de pratique. Casier judiciaire vierge, permis de conduire et véhicule, nationalité suisse, âgé-e entre 24 et 37 ans. Profil psychologique propre à la fonction. Connaissances d'une langue étrangère et connaissances en informatique bienvenues.

**Particularité:** mobilité géographique indispensable.

**Renseignements:** Mme Corinne Girardet, tél. 021/316 17 00.

**Adresse:** réf. 2688 et 2689, Direction des Maisons d'arrêts et de préventive, Prison du Bois-Mermet, Ch. du Bois-Gentil 2 – 1018 Lausanne.

## DSAS Département de la santé et de l'action sociale

### Juriste au sein du Service de la santé publique 50%

**Mission:** réalisation de travaux de recherche et de documentation de la jurisprudence, la doctrine et la législation aux niveaux fédéral, intercantonal et international; rédaction de notes de synthèse; participation à des séminaires et à des colloques en matière juridique; conseils aux collaborateurs/trices du service; participation à des groupes de travail; soutien à l'adjoint juriste dans l'analyse des dossiers; soutien au chef de service et au chef de département (cl. 24-28).

**Profil:** licence en droit avec thèse ou pratique professionnelle de 3 ans en règle générale; capacité de synthèse, aptitude à rédiger; autonomie, rigueur, discrétion; maîtrise de l'allemand voire de l'italien.

**Renseignements:** M. Marc Weber, tél. 021/316 42 24.

**Adresse:** réf. 2687, Service de la santé publique, M. Gilles Caspari, Cité-Devant 11 – 1014 Lausanne.

### Documentaliste B, responsable du Centre de documentation du département (CDOC) 100%

**Mission:** dans le cadre des fonctions d'état-major assumées par le Secrétariat général du département, la section «Affaires sociales» a pour mission de contribuer à la planification de la politique sociale départementale. Elle est chargée de fournir l'information stratégique nécessaire au pilotage de la politique sociale départementale et a la responsabilité d'étudier puis de mettre en place et de développer les outils et les moyens de recherche et de soutien nécessaires à cette fin. Vous serez chargé-e de la gestion complète du CDOC et de son adaptation constante aux besoins des utilisateurs. Vous organisez, coordonnez et dirigez l'activité du CDOC; vous gérez les ressources financières et humaines; vous planifiez les travaux du CDOC (cl. 22-25).

**Profil:** titre universitaire jugé utile à la fonction. Diplôme HES de spécialiste en information et documentation, CESID ou titre jugé équivalent. Expérience réussie dans la conduite d'un centre de documentation ou de quelques années dans une bibliothèque ou dans un centre de documentation. Pratique des moyens de traitement informatisé de la documentation et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Sens des responsabilités, aptitude à organiser, coordonner et diriger; facilité d'adaptation; compréhension de l'anglais et de l'allemand.

**Renseignements:** M. Georges Piotet, tél. 021/316 50 46 ou M. Ulrich Tecklenburg, tél. 021/316 50 23 ou via e-mail: ueli.tecklenburg@sg-dsas.vd.ch.

**Adresse:** réf. 2680, Bureau du Recrutement et de la Mobilité, M. Simon Méan, R. Caroline 4 – 1014 Lausanne.

### Chargé-e de recherche au sein de la cellule statistique de la section «Affaires sociales» rattachée au Secrétariat général 80%

**Mission:** exploiter des données à des fins statistiques; répondre aux requêtes ponctuelles des services du département en matière de tableaux

statistiques; collaborer avec le SCRIS (Service de recherche et d'information statistiques) à la conception et à la réalisation de la base de données cantonale de statistiques sociales (cl. 22-25).

**Profil:** licence universitaire en sciences humaines, économie ou statistique; aisance avec les chiffres, maîtrise d'un logiciel de statistique (SAS, SPSS) et des outils bureautiques dans un environnement Windows NT; autonomie; connaissance de l'allemand bienvenue.

**Particularité:** durée de l'engagement 1 an, renouvelable pour une année.

**Renseignements:** M. Ulrich Tecklenburg, tél. 021/316 50 23 ou via e-mail: ueli.tecklenburg@sg-dsas.vd.ch.

**Adresse:** réf. 2681, DSAS, Secrétariat général, M. Ulrich Tecklenburg, BAP, Av. des Casernes 2 – 1014 Lausanne.

### Secrétaire au sein du Bureau de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires (BRAPA) 100%

**Mission:** gérer des dossiers de manière autonome; représenter l'Etat dans les affaires courantes; assurer les permanences BRAPA dans les Centres sociaux régionaux (CSR); garantir une coordination des interventions avec les CSR (cl. 15-18).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique. Expérience en matière de contentieux et de comptabilité; connaissance de la loi des poursuites et faillites; pratique des outils informatiques et facilité d'utilisation, aisance rédactionnelle; sens du contact, bonne présentation; permis de conduire.

**Renseignements:** Mme Denise Parein, tél. 021/316 52 22.

**Adresse:** réf. 2694, Service de prévoyance et d'aide sociales, BRAPA, Mme Denise Parein, BAP, Av. des Casernes 2 – 1014 Lausanne.

### Secrétaire au sein du Bureau de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires (BRAPA) 50%

**Mission:** gérer des dossiers de manière autonome; représenter l'Etat dans les affaires courantes; assurer les permanences BRAPA dans les Centres sociaux régionaux (CSR); garantir une coordination des interventions avec les CSR (cl. 15-18).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique; expérience en matière de contentieux et de comptabilité; connaissance de la loi des poursuites et faillites; pratique des outils informatiques et facilité d'utilisation, aisance rédactionnelle; sens du contact, bonne présentation; permis de conduire.

**Particularité:** engagement à durée déterminée; possibilité de transformation en contrat de durée indéterminée.

**Renseignements:** Mme Denise Parein, tél. 021/316 52 22.

**Adresse:** réf. 2695, Service de prévoyance et d'aide sociales, BRAPA, Mme Denise Parein, BAP, Av. des Casernes 2 – 1014 Lausanne.

## DFJ Département de la formation et de la jeunesse

### Adjoint-e pédagogique (commerce et perfectionnement) au sein du Service de la formation professionnelle 100%

**Mission:** en qualité de responsable cantonal-e pour les branches commerciales et pour le perfectionnement professionnel, vous représentez le service dans les commissions, assurez le contact avec les associations professionnelles et les écoles, et collaborez aux projets pédagogiques, notamment au développement de la maturité professionnelle commerciale (cl. 29-31).

**Profil:** diplôme fédéral de maître-esse professionnel-le pour l'enseignement des branches techniques ou générales avec pratique de 12 ans environ dont 6 ans en qualité d'enseignant-e. Licence HEC ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique reconnue (SPES ou ISPPF). Pratique de l'enseignement des branches commerciales; expérience de la formation d'adultes bienvenue; maîtrise de l'informatique.

**Renseignements:** M. Philippe Pellet, tél. 021/316 63 23.

**Adresse:** réf. 2684, Service de la formation professionnelle, M. Alain Garnier, R. St-Martin 24 – 1014 Lausanne.

### Ingénieur-e C (informatique) au sein de l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud à Yverdon 100%

**Mission:** responsabilité de la messagerie électronique; collaboration à la gestion du réseau (cl. 22-25).

**Profil:** diplôme d'ingénieur-e EPF ou ETS (HES) ou titre jugé équivalent avec quelques années de pratique; connaissance des systèmes d'exploitation Microsoft et d'Exchange; expérience dans la gestion des réseaux.

**Renseignements:** M. R. Calinon, tél. 024/423 23 33 ou via e-mail: roland.calinon@eivd.ch.

**Adresse:** réf. 2683, HES-SO, Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud, Service du personnel, Case postale 587, 1400 Yverdon-les-Bains.

### Employé-e principal-e d'administration au sein de l'Institut de géophysique (Faculté des Sciences) 60%

**Mission:** responsable du secrétariat de l'Institut: gestion de l'accueil téléphonique et de la réception; rédaction de courrier sur base d'instructions générales; dactylographie de travaux de recherche; gestion des commandes de matériel scientifique, technique et administratif; traitement des factures et suivi du budget et de la comptabilité; gestion de dossiers de stagiaires et d'assistant-e-s; gestion des horaires d'examen (cl. 14-16).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique d'environ 6 ans; excellentes connaissances de Word, Excel, bases de données idéalement sur MacIntosh; pratique de la comptabilité; très bonnes connaissances de l'anglais écrit et parlé et bonnes connaissances de l'allemand parlé. Sens de l'organisation, autonomie.

**Renseignements:** Prof. Raymond Olivier ou prof. François Marillier, tél. 021/692 44 00 ou via e-mail: raymond.olivier@ig.unil.ch.

**Adresse:** réf. 2696, Bureau de gestion du personnel de l'Université – BRA – 1015 Lausanne.

### Employé-e principal-e d'administration au sein de la Centrale de Documentation Scolaire (CDS) 50%

**Mission:** assurer la gestion du secrétariat du centre de documentation: réception téléphonique, correspondance, tenue de PV, travaux de saisie, facturation, gestion des commandes et du stock, travaux de mise en page et de reprographie (cl. 14-16).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique; connaissance des outils bureautiques (traitement de texte, mise en page, tableur, comptabilité); esprit d'initiative, rigueur.

**Renseignements:** Mme Véronique Avellan, tél. 021/619 16 16.

**Adresse:** réf. 2682, Centrale de Documentation Scolaire (CDS), Mme Véronique Avellan, Av. de Cour 33 – 1014 Lausanne.

## DFIN Département des finances

### (3 postes) Inspecteur/trice fiscal-e A ou B au sein de l'Administration Cantonale des Impôts 100%

**Mission:** révision comptable auprès des contribuables, établissement de rapports de révision, vérification de taxations fiscales complexes, détermination des impôts soustraits et assistance aux autorités de taxation en vue de déterminer l'exactitude des déclarations déposées par les contribuables.

**Profil:** diplôme d'expert-fiscal, expert-comptable ou expert-fiduciaire, pratique professionnelle en qualité d'inspecteur/trice. Ou licence en sciences économiques, diplôme fédéral de comptable contrôleur/euse de gestion ou d'agent fiduciaire (option fiscalité), ou attestation de réussite à l'examen préliminaire d'expert fiscal ou CFC d'employé-e de commerce, titre jugé équivalent avec environ 15 ans d'expérience dans le secteur comptable ou fiscal.

Expérience en fiduciaire ou en commission d'impôt. Maîtrise des impôts directs, de la révision des comptes, des systèmes comptables et de la détermination des prix de revient. Autonomie, entretient et sens du service.

**Renseignements:** M. Jacques Suter, tél. 021/316 25 09.

**Adresse:** réf. 2692, Administration Cantonale des Impôts, Section du personnel et de la formation, M. B. Franco, Jomini 8, CP 177, 1018 Lausanne 18.

### Secrétaire ou 1<sup>er</sup>/ère Secrétaire B à l'Office d'impôt de Lausanne-Ville 100%

**Mission:** traiter les procédures du service contentieux: séquestre, délais de recours, recouvrements des créances, intervention dans les procédures; participer aux activités de la direction et à celles des différents offices de district.

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec quelques années d'expérience. Autonomie, esprit d'initiative. Maîtrise de la LP, bonnes connaissances du CC ou du CO. Attestation de perfectionnement OPF ou expérience dans un office des poursuites bienvenue. Faculté d'analyse, entreprenant et esprit d'équipe.

**Renseignements:** Mme B. Panchaud, tél. 021/316 24 01.

**Adresse:** réf. 2679, Administration Cantonale des Impôts, Mme B. Panchaud, Ressources Humaines, Jomini 8, CP 177, 1018 Lausanne 18.

### Employé-e principal-e d'administration au sein de la division ressources humaines (Service du personnel) 50%

**Mission:** soutien de la cheffe de projet dans ses missions. Secrétariat du projet «Entretien d'appréciation» et d'éventuels projets annexes. Organisation des séances et tenue de procès-verbaux. Correspondance générale. Préparation et gestion de matériel. Participation à l'élaboration et à la préparation de divers documents (cl. 14-16).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans d'expérience. Autonomie, maîtrise des outils informatiques, aisance rédactionnelle, précision et discrétion.

**Renseignements:** Mme T. Daneschwar Roux, tél. 021/316 19 22.

**Adresse:** réf. 2685, Bureau du Recrutement et de la Mobilité, M. S. Méan – rue Caroline 4 – 1014 Lausanne.

## DSE Département de la sécurité et de l'environnement

### Employé-e d'administration auprès de la Police Cantonale 100%

**Mission:** secrétariat de la brigade mineurs-mœurs: distribution du courrier, tenue à jour des tableaux de service, rédaction de rapports, élaboration de supports de cours, gestion de l'économat (cl. 10-12).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 5 ans d'expérience. Nationalité Suisse ou permis C, casier judiciaire vierge, discrétion.

**Particularité/avantages:** véhicule recommandé (absence de transports publics à proximité), facilités de parage, restaurant d'entreprise à disposition

**Renseignements:** M. J.-P. Deillon, tél. 021/644 85 81.

**Adresse:** réf. 2686, Centre de la Blécherette, Ressources Humaines, M. F. Dupuis – 1014 Lausanne. Prière d'adresser vos offres manuscrites complètes avec photo.

**Délai d'envoi:** 20 avril 2001.

### Employé-e d'administration auprès de la Police Cantonale 50%

**Mission:** divers travaux administratifs, décomptes et rapports mensuels. Rédaction des procès-verbaux, mise à jour des tableaux de service, participation à la gestion de l'économat (cl. 10-12).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 5 ans d'expérience. Nationalité Suisse ou permis C, casier judiciaire vierge. Maîtrise des principaux outils informatiques.

**Particularité/avantages:** véhicule recommandé (absence de transports publics à proximité), facilités de parage, restaurant d'entreprise à disposition.

**Renseignements:** M. Albert Blanc, tél. 021/644 85 10.

**Adresse:** réf. 2690, Centre de la Blécherette, Ressources Humaines, M. F. Dupuis -1014 Lausanne. Prière d'adresser vos offres manuscrites complètes avec photo.

**Délai d'envoi:** 20 avril 2001.

## CHUV Centre hospitalier universitaire vaudois

### Employé-e d'administration au sein de l'aumônerie du CHUV 100%

**Mission:** assure les tâches de gestion administrative et de secrétariat de l'aumônerie ainsi que l'accueil et l'orientation de tout visiteur (cl. 10-12).

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent; sens de l'organisation, discrétion, précision, autonomie, goût du travail en équipe. Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, FileMakerPro).

**Renseignements:** Mme Viviane Torti, tél. 021/314 51 19.

**Adresse:** BGP du CHUV, Mme Torti, Les Allières – 1011 Lausanne.

**Délai d'envoi:** 13 avril 2001.

**Date d'entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> juin 2001.

## APROMAD

### Employé-e d'administration au sein de la Direction de l'APROMAD 100%

**Mission:** au sein d'une petite équipe, assurer la facturation client et le suivi du contentieux; en charge du secrétariat de direction; assumer diverses autres tâches en lien avec le service du personnel.

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce avec pratique professionnelle de 5 ans environ; langue maternelle française, maîtrise de l'orthographe, aptitude à travailler avec les chiffres; aisance dans le maniement des outils informatiques (Word, Excel, FileMaker); sens de l'organisation, autonomie, esprit d'initiative, aptitude à collaborer au sein d'une équipe.

**Renseignements:** Mme Jocelyne Rivier Forney, tél. 021/651 71 04.

**Adresse:** APROMAD, Mme Patricia Clivaz Luhez, En Budron C7 – 1052 Le Mont.

*Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.*

**BRM** Bureau du recrutement et de la mobilité  
Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23  
**Heures d'ouverture: 8 h – 12 h et 13 h 30 – 17 h.**



# L'invention d'un destin

*Auteur de pièces de théâtre, d'essais, de contes et de nouvelles, Jean-François Sonnay a reçu pour son roman*

*La Seconde mort de Juan de Jesus, en 1997, le Prix Schiller et le Prix Rambert.*

*Son dernier roman, Un prince perdu, lui aussi primé, témoigne, à travers l'itinéraire énigmatique d'un jeune garçon, des questions existentielles de notre temps.*



Jean-François Sonnay  
HUBERT TAPPE

«**O**n raconte tellement de choses sur mon compte que j'ai décidé de dire moi-même noir sur blanc qui je suis.» Dès la première phrase, *Un Prince perdu* se présente sous la forme d'un récit autobiographique. Mais cette tentation de lecture est déjouée par un avertissement propre à fixer le cadre de la narration: «Les personnages de cette histoire sont fictifs. Toute ressemblance avec des individus vivants ou ayant réellement existé ne saurait être que coïncidence.» S'il n'y a plus de doute quant à la nature romanesque de l'histoire, une sorte de mise en scène narrative lui donne néanmoins un éclairage troublant: «Dans mon agenda, j'ai retrouvé une note du mois de juin: reçu le petit Dad [...]. Je ne me souviens pas exactement de ce qu'il m'a dit ce jour-là, probablement l'histoire qu'il avait déjà contée au portier et venait de répéter à mon assistant, l'histoire incroyable de sa vie, de sa prétention, [...] la fable du petit prince caché.»

## L'Etranger

Jean-François Sonnay cède d'emblée la parole à celui qui écrit son histoire afin de rétablir la vérité, le petit Dad. Cette vérité, dont plus personne ne peut témoigner depuis la mort de l'homme qui lui a donné son éducation, a trait à son origine, secrète et énigmatique. De la bouche de cet «ange gardien», il a appris qu'il n'était pas un garçon comme les autres. Qu'il était l'héritier d'une famille royale assassinée par les militaires, et qu'il avait été sauvé du massacre, à l'âge de dix mois, par un jardinier. «J'ai vu des gens sourire en apprenant que je suis né prince, pourtant je ne vois pas ce que cela a de ridicule, à moins de trouver dérisoire qu'on puisse naître prince dix mois avant l'abolition de la monarchie dans son pays.» Le petit prince, très vite, a pris conscience de sa différence, et a toujours

su qu'il était une sorte d'étranger à Karaba, même s'il y vivait, travaillait comme tout le monde.

## Retrouver son identité

Cette ambiguïté – d'un côté un garçon enchaîné aux coutumes de son village, de l'autre, un jeune prince héritier d'une monarchie renversée –, est le moteur de toute l'histoire du *Prince perdu*. Le récit d'une vie dont l'adolescent veut témoigner auprès de tous ceux qu'il rencontre au cours de son voyage. Peu avant ses dix-huit ans, en effet, il quitte son village pour rejoindre la ville dans laquelle il sait qu'il pourra retrouver l'homme qui lui a donné le courage d'aller vers son destin, Jorge, un géologue portugais travaillant pour l'Institut des mines, et qui peut l'aider à rechercher un membre de sa famille réfugié en Europe. Voilà pour la trame.

## Quelle vérité?

Le roman n'est pas pour autant achevé. Jean-François Sonnay complète son récit par deux lettres énigmatiques: dans la première, le lecteur apprend qu'aucun prince n'est né dans la famille royale l'année du putsch; dans la deuxième, signée Jorge, on peut lire: «Il me reste [...] une dernière faveur à vous demander, celle de transmettre au prince Rafizia le manuscrit que je vous adresse ci-joint. Jahan [le jeune prince] a en effet entrepris de raconter sa vie par écrit et il m'a prié de le faire parvenir à sa famille [...] Je ne sais pas si cela suffira à dissiper les doutes sur son identité, mais pourquoi pas ?»

## Histoire-symbole

Qui est ce jeune prince perdu? Faut-il comprendre cette perte d'identité comme un égarement, une condamnation, le refus d'une double vérité? En fin de compte, ce personnage attachant rejoint le destin de tous les personnages de roman. Il symbolise, dans sa quête impossible d'une seule identité, le destin de toute création artistique qui, inévitablement, finit par échapper à son auteur pour être interprétée par le lecteur, selon sa propre perspective. Une clé de lecture nous est livrée à travers l'expression du désarroi du personnage principal: «A mon insu des dizaines (de gens) et des dizaines d'autres se sont emparés de moi, comme si je n'étais qu'un nom, une idée, comme si je n'existais pas, n'avais pas de corps, pas de sang, comme si je ne parlais pas, n'entendais pas, n'étais qu'une figure, de la pâte à modeler, un prétexte.»

Une clé parmi tant d'autres pour ce roman qui laisse à chaque lecteur le plaisir (ou l'inconfort) de trouver la sienne.

*Corinne Giroud Caspar, membre du Comité de lecture de La Gazette*

*Un Prince perdu*, de Jean-François Sonnay, Ed. Bernard Campiche, 1999, 235p.

Ce roman a obtenu le prix de la Bibliothèque pour tous et le prix de l'Association vaudoise des Ecrivains.



## Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

### Oui au projet de loi fédérale sur la signature électronique

Le Conseil d'Etat est favorable au projet de loi fédérale sur la signature électronique mis en consultation par le Département fédéral de justice et police. Ce projet reprend pour l'essentiel le contenu de l'ordonnance sur les services de certification électronique, entrée en vigueur le 1er mai 2000. Il assimile la signature électronique à la signature manuscrite en répondant ainsi à l'évolution de la technique dans les relations commerciales et du droit international privé. Le projet s'entoure des garanties techniques et juridiques nécessaires pour attester de l'authenticité et de l'intégrité d'un document électronique et pour éviter un usage abusif de la signature électronique. Le Conseil d'Etat soulève toutefois quelques remarques d'ordre technique et formel, dans le but d'améliorer le projet de loi et de le rendre notamment plus eurocompatible.

*Me Alain Jeanmonod, conseiller juridique, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021/316 45 51*

### Mineurs incarcérés dans les prisons préventives

En réponse à une interpellation Georges Glatz, le Conseil d'Etat confirme le fait que, depuis 1997, des mineurs sont exceptionnellement incarcérés dans les prisons préventives vaudoises, généralement lorsqu'aucun autre placement n'est possible pour des raisons de sécurité. Il souligne que diverses solutions sont actuellement à l'étude sur le plan romand et que les rénovations des établissements vaudois de détention préventive pour adultes permettront de diminuer considérablement l'écart entre normes européennes dans ce domaine et vie quotidienne des mineurs incarcérés.

*André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, 021/316 48 01*  
*Hélène Châtelain, présidente du Tribunal des mineurs, 021/316 68 00*

### Projet de révision du droit alimentaire: oui, avec quelques réserves

Le Département fédéral de l'intérieur consulte les cantons sur onze projets de modifications d'ordonnances sur le droit alimentaire. Sur la forme, le Conseil d'Etat se réjouit de l'amélioration de la compatibilité entre le droit alimentaire suisse et européen mais rend la Confédération attentive à la mauvaise qualité de la traduction des textes qui pourrait conduire à des applications différentes. Sur le fond, il rejette l'idée qui tend à interdire tout coupage de vin avec obligation de le déclarer mais il accueille favorablement l'introduction d'un âge minimum pour la remise d'alcool. Enfin, il s'élève contre les dispositions relatives au contrôle des champignons, qui démantèlent les structures de contrôle existantes.

*Bernard Klein, Laboratoire cantonal, 021/316 43 05*

## DFIN

Département des finances

### L'échec du projet «Bistrada» n'a pas d'incidence sur la collaboration avec la Bedag

L'échec du projet «Bistrada», qui visait à trouver une solution informatique aux services des automobiles de plusieurs cantons, n'a aucune incidence sur la collaboration entre le Canton de Vaud et la société Bedag Informatik telle qu'elle est prévue dans le projet «Integris» approuvé par le Grand Conseil. C'est la conclusion que donne le Conseil d'Etat à l'interpellation déposée à ce sujet par le député Jean-Paul Dudt.

*Isabelle Salomé, secrétaire générale, 021/316 20 02*

## DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

### Pas de chômage à craindre dans le domaine des prestations psychopédagogiques scolaires

Interpellé le 6 mars dernier par le député Michel Cornut sur les inquiétudes manifestées par une partie des psychologues scolaires, des logopédistes et des psychomotricien-nes, le Conseil d'Etat rappelle que, selon le projet Etacom, l'ensemble de ce secteur doit être cantonalisé. Il indique aussi que, vu la situation du marché du travail, les spécialistes licenciés suite à des mesures de restructuration devraient facilement retrouver un emploi.

*Jean-Jacques Allisson, chef du Service de l'enseignement spécialisé, 021/316 54 00*

### HES-SO: une étape supplémentaire de mise en œuvre franchie

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de convention intercantonale instituant la Haute Ecole Spécialisée Santé-Social (HES-S2). Un EMPD d'adhésion à cette Convention sera immédiatement transmis au Grand Conseil en vue d'une décision parlementaire en juin 2001. Les Parlements canto-

naux sont associés à cette démarche par une commission interparlementaire. Dans le canton de Vaud, huit écoles sont concernées.

*Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 01*

## DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

### Ratification de la Convention vaudoise d'hospitalisation 2001

Le conseil d'Etat a ratifié la convention passée entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations de soins (Fédération vaudoise des assureurs-maladie, Fédération des hôpitaux vaudois, Société vaudoise de médecine et Hospices cantonaux). En 2001, la répartition des charges pour le financement de l'hospitalisation en chambre commune est de 53% pour l'Etat et de 47% pour les assureurs-maladie comme en 2000.

*Thierry Blanc, Service de la santé publique, 021/316 42 02*

## DEC

Département de l'économie

### Protection des mineurs face à la violence au cinéma et sur les films-vidéo: une loi à réviser

Le député Jérôme Christen a déposé une interpellation relative à la protection des mineurs en ce qui concerne les films projetés au cinéma et la vente et location de films-vidéo, jugeant notamment que la loi vaudoise de 1963 est obsolète. Le Conseil d'Etat répond qu'il faut en effet accélérer la révision des dispositions cantonales, notamment dans le cadre de la Loi sur la police du commerce (LPC). La conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor ayant fixé un échéancier de révision à fin 2001, le gouvernement propose de répondre en détail à cette interpellation dans le cadre de l'exposé des motifs de cet objet. Il rappelle, en outre, qu'il ne faut pas négliger le fait que les chaînes de télévision diffusent également des films violents et qu'Internet met tout un arsenal de représentation de la violence sur le marché.

*Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/316 63 99*

## DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

### Un EMPD pour le Bicentenaire 1803-2003

Le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et projet de décret concernant ses projets de commémoration du Bicentenaire de 2003. Cet EMPD sera traité par le Grand Conseil lors de la session de juin 2001. Le projet du Conseil d'Etat est de placer cette commémoration sous le thème de «La naissance d'un Etat confédéré». Il a défini quatre

angles majeurs autour desquels l'organiser: la nécessité d'anticipation en matière d'information sur les événements, la revitalisation de l'intérêt de chacun pour la vie démocratique, l'ouverture aux autres, et l'inscription, au cœur de cette célébration, de la nouvelle Constitution vaudoise. Le Conseil d'Etat a évalué à 4 millions le montant nécessaire pour mener à bien l'ensemble des actions. Il entend confier la gestion de l'opération à une fondation de droit privé.

Brigitte Waridel, *Chef du service des affaires culturelles*, 021/316 33 00

## DINF

Département des infrastructures

### Améliorations foncières: le peuple se prononcera sur un crédit de 41 millions de francs

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 41 millions de francs pour subventionner les améliorations foncières pour les années 2002-2005. L'essentiel du montant financera la part cantonale des travaux de remaniements parcellaires en cours en territoire agricole et viticole (57% pour les régions de plaine et 43% pour les régions de montagne). Une fois adopté par le Parlement, le crédit de 41 millions sera soumis en peuple.

Philippe Biéler, *chef du DINF*, 021/36 70 01  
Bernard Perret, *chef du Service des améliorations foncières*, 021/316 64 40

### 8,1 millions du Canton pour la rénovation du chemin de fer Yverdon-Ste-Croix

Afin d'assurer la sécurité d'exploitation sur la ligne, la compagnie du chemin de fer Yverdon-Ste-Croix doit rénover cinq tunnels et remplacer la ligne de contact. Le montant total des travaux est de 12,45 millions de francs. Le Conseil d'Etat sollicite l'accord du Grand Conseil pour le financement de sa part des travaux, soit 8,1 millions de francs. Ces investissements se justifient par la vétusté des tunnels construits en 1892, qui souffrent de déformations et d'infiltrations d'eau, d'une part, et de la ligne de contact qui date encore en grande partie de l'époque de l'électrification de la ligne en 1945, d'autre part.

Vincent Krayenbühl, *chef du Service des transports*, 021/316 73 70

### Rénovation de trois bateaux de la CGN et classement des bateaux à roues à aubes

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 6'064'000 francs pour financer la participation de l'Etat de Vaud aux travaux de rénovation de trois bateaux de la CGN. Outre sa mission de service public, la CGN remplit également une mission de transport touristique.

Le développement de ses activités touristiques passe par le maintien et la modernisation de sa flotte. Le programme présenté concerne la restauration du Montreux, bateau à roues à aubes le plus ancien de la flotte, construit en 1904, ainsi que la remotorisation du bateau Henry-Dunant construit en 1963 et de la vedette Col Vert construite en 1960. Le financement d'une partie de ces



DEEL CHRISTIN

Trois bateaux de la CGN nécessitent une rénovation: le Montreux, mu par des roues à aubes, est le plus ancien de la flotte.

investissements sera pris en charge par les cantons de Genève, du Valais et de Vaud. En réponse à la motion Eric Caboussat demandant la mise sous protection des bateaux à roues à aubes naviguant encore actuellement sur le Léman, la mesure de protection retenue a été la mise à l'inventaire des unités historiques de la CGN.

Vincent Krayenbühl, *chef du Service des transports*, 021/316 73 70

## Projet triangulaire UNIL-UNIGE-EPFL: le Tribunal fédéral rejette le recours des opposants

*La première Cour de droit public du Tribunal fédéral a admis le point de vue défendu par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Cette décision clarifie les objets soumis aux Vaudois le 10 juin prochain.*

Le Tribunal fédéral a rejeté le recours de droit public interjeté par les opposants au projet triangulaire de coopération universitaire entre les universités de Lausanne et de Genève et l'EPFL. Les recourants demandaient que la somme de 32,8 millions représentant le montant libéré dans le budget de l'UNIL par le transfert de ses sections de chimie, de physique et de mathématiques soit soumise au référendum financier obligatoire.

La première Cour de droit public du Tribunal fédéral a admis, par six voix contre une, le point de vue défendu dans cette affaire par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Elle considère que les 32,8 millions que l'Université entend consacrer au développement des sciences humaines et à la mise sur pied du Centre intégratif de génomique,



ALAIN HERZOG

Le site des Hautes Ecoles à Dorigny.

dans le cadre du projet triangulaire UNIL-UNIGE-EPFL, ne constituent pas une dépense nouvelle, mais une affectation de ressources décidée dans le cadre de l'autonomie budgétaire de l'Université.

Le Conseil d'Etat se réjouit de cette décision, qui clarifie définitivement, sous l'aspect des droits populaires, la situation juridique des décisions liées au projet triangulaire. Il pourra ainsi décider formellement de la liste des objets cantonaux qui seront soumis au peuple vaudois le 10 juin prochain, à savoir:

- l'initiative pour un taux d'imposition communal unique,
- le référendum financier obligatoire sur la contribution vaudoise au regroupement à Genève de l'Ecole romande de pharmacie,
- le référendum ordinaire, demandé contre la modification de la loi sur l'Université de Lausanne qui rend possible le regroupement de l'Ecole romande de pharmacie.

(Com)

# Les visages d'Alexej von Jawlensky

*Le séjour suisse du peintre représente un tournant dans son oeuvre. L'Hermitage s'intéresse à la vision subjective de Jawlensky et à sa pratique des séries.*

«**J'**éprouvais le besoin de trouver une forme pour le visage, car j'avais compris que la grande peinture n'était possible que mue par un sentiment religieux. Et ceci, je ne pouvais le rendre que par le visage humain.» L'exposition que consacre la Fondation de l'Hermitage à Alexej von Jawlensky (1864-1941) éclaire ces mots qu'écrivait l'artiste à l'un de ses amis.

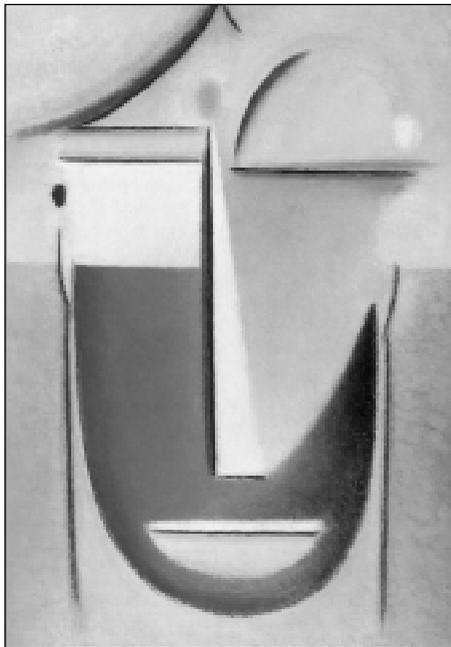
Elle est la première à mettre l'accent sur le séjour suisse du peintre, entre 1914 et 1921. Réalisée en partenariat avec le Kunsthau Zürich et le Wilhelm, cette manifestation montre une centaine d'œuvres du peintre et d'artistes contemporains qui ont influencé sa démarche pendant son séjour en Suisse: Arp, Hodler, Janco, Klee, Lehmbruck, Richter et Taeuber-Arp.

Après la déclaration de la Première Guerre mondiale en 1914, Jawlensky et ses proches doivent quitter Munich au plus vite. Grâce à l'entremise d'un ami, ils trouvent refuge à Saint-Prex au bord du lac Léman. Débutera alors une période qui marque un tournant décisif dans l'œuvre de l'artiste qui se détache de la forme expressive de ses premiers travaux pour trouver un mode de figuration empreint d'intériorité.

## De Torzhov à Ascona

Alexej von Jawlensky est né à Torzhov, en Russie. En 1896, il s'installe à Munich avec la peintre russe Marianne von Werefkin. Cette même année, il rencontre Hélène Neznakomova dont il aura un fils, André, huit ans plus tard. Jawlensky est très proche de Wassily Kandinsky, Alfred Kubin, Gabriele Münter et ensemble ils fondent la Nouvelle Association des Artistes de Munich.

En 1914, Jawlensky et ses proches trouvent refuge à Saint-Prex. Ses ressources financières sont précaires, ce qui le contraint à renoncer à la toile pour d'autres supports tels que le carton ou le papier toilé. Jawlensky s'éloigne de la vision objective du réel et réduit les éléments à des taches



Tête abstraite: Forme originelle, 1918, huile sur carton monté sur bois.

## La création sérielle

L'atmosphère tranquille de Saint-Prex est propice à une remise en cause profonde de sa pratique picturale et à l'inauguration d'une nouvelle démarche: la création sérielle. Entre 1914 et 1921, Jawlensky s'engage dans quatre séries majeures: les Variations, les Têtes mystiques, les Faces du Sauveur et les Têtes abstraites. Jawlensky a pratiqué les séries avec beaucoup de cohérence et de façon presque unique parmi les artistes de sa génération.

JC

*Jawlensky en Suisse (1914 - 1921)*, Fondation de l'Hermitage, route du Signal 2, Lausanne, jusqu'au 13 mai 2001 (ma-di 10h-18h; jeudi jusqu'à 21 heures, ouvert le lundi de Pâques de 10h à 18h).

de couleur. Sa peinture se mue en une volonté de témoigner de son intériorité. Sa représentation de la réalité confine à l'abstraction.

Arrivé à Zurich en 1917, Jawlensky retrouve un lieu bouillonnant de vie où il côtoie une communauté internationale d'artistes et les protagonistes du Cabaret Voltaire. Porté par cette émulation, il inaugure deux nouvelles séries: les Têtes mystiques puis les Faces du Sauveur. Il reformule le thème du visage humain en le libérant des conventions du portrait.

Pour raisons de santé, Jawlensky quitte Zurich pour Ascona en 1918 où il découvre avec un certain scepticisme, comme d'autres artistes, les idées utopistes et mystiques des adeptes de la communauté tessinoise.

## «Quatre universités pour un million de Romands»

L'Université de Lausanne et le Centre d'éducation permanente (CEP) invitent les collaborateurs-trices de l'administration à participer à une réflexion sur le thème de la collaboration universitaire romande,

**le vendredi 11 mai, de 8h30 à 12h, à l'Université de Lausanne, BFSH 2, salle 2120.**

Parmi les conférenciers: Charles Kleiber, Secrétaire d'Etat à la Science et à la recherche, Christian Pilloud, chef des affaires universitaires du DFJ, ainsi que des personnalités du monde académique. Michel Pont, journaliste à *24 Heures* animera la table ronde.

Cette matinée s'inscrit dans le cadre du festival «Sciences et Cité» et dans le programme interdépartemental du CEP. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du CEP (tél. 021/648 77 55) avant le 1<sup>er</sup> mai, en suivant la procédure de validation habituelle.

## Théâtre

**La Grange de Dorigny, Lausanne.** *Rosencrantz et Guildenstern sont morts* de Tom Stoppard. Helvetic Shakespeare Company. Mise en scène Valentin Rossier. Jusqu'au 8 avril (ma-je 19h, ve-sa 20h30, di 17h).

**Kleber Méleau, Lausanne.** *Conversations après un enterrement* de Yasmina Reza. Du 19 avril au 2 mai (ma-je 19h, ve-sa 20h30, di 17h30).

## Musique

**Théâtre de Vidy, Lausanne.** *D'un bleu très noir*. Récital d'Angélique Ionatos. Jusqu'au 8 avril, à la Salle Charles Apothéloz, (ma-je 19h, ve 20h30, sa 19h, di 17h30).

**Cathédrale de Lausanne.** *Passion selon Saint-Jean*, par le Choeur J.-S Bach de Lausanne et la Singakademie Potsdam, sous la direction d'Andras Farkas. Mercredi 11 avril, 20h.

**CHUV, Auditoire César Roux.** Duo Noda, violoncelle et piano. Œuvres de Sammartini, Beethoven, Tchaikowsky. Dimanche 8 avril, 16h.

## Expositions

**Musée historique de Lausanne.** *Regards sur la ville (1900-1939)*. 550 images de Lausanne. Jusqu'au 19 août.

**CHUV (hall principal), Lausanne.** *L'indispensable hutte*. Exposition de Luc Andrié. Jusqu'au 2 mai.

**Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne.** *Femmes artistes de Suisse romande: Aloïse, Alice Bailly, Violette Diserens*. Jusqu'au 22 avril.